

3^{ème} permanence du 04 juillet 2020.

- Observation orale de

M^r GOBBATO René, M^{me} GOBBATO Betty
sa fille, et M^r AMIEL Pascal qui sont
contre le projet de la zone Auc. (OAP.)

Ils ont demandé combien de maisons devraient
se faire et ont décidé de faire une pétition
contre le projet, qu'ils env. feront parvenir à
la mairie par courrier à mon attention -
(pièces jointes à suivre donc.)

M^r GOBBATO René déclare qu'il ya des sites plus
agréables et propices à la construction que ce "trou"
de FOURAM.

Les trois déclarants ont précisé qu'ils ne
donneraient pas ~~pas~~ l'autorisation de passage
par le "patus", parcelle privée en indivision
leur appartenant en indivis.

P. M

- Observation orale de

M^{me} EYCHENNE Régine et M^r EYCHENNE
christian, propriétaires parcelles 193 et 389
au hameau de CRIEU.

Ils souhaitent le déplacement de la limite
UB/Aub après leur potager, sur une distance
de 12 mètres, pour aider leur fille en
vendant une partie de leur parcelle.

Ils ne comprennent pas la pertinence de la
prescription "jardin à préserver".

P. M

Observation orale de M^e et M^e GIANESINI propriétaires de la ferme de PÉGULIER à Toulaut.

Ils souhaitent savoir si le bâtiment agricole pourrait être habitable.

Le bien est en zone agricole, zone A du PLU.

Le commissaire enquêteur leur a conseillé de venir en mairie pour recevoir une photocopie du règlement de la zone A. P.W.

Observation de M^e NICOL Monique, propriétaire de la parcelle 17 au hameau de CRIEU a souhaité se renseigner sur la constructibilité du terrain en zone A du PLU.

P.W.

Observation orale de M^r LATORRE Jean Pierre propriétaire parcelle n° 141 au hameau de FOIRAM.

Il s'inquiète du problème des entrées/sorties de la zone A/C de l'OAP par le chemin d'exploitation n° 1.

Il s'inquiète également pour sa tranquillité, malade il a recherché le calme et à peur de la présence de nouveaux arrivants.

P.W.

Observation de M^R FILHOL Raymond
locataire à FOURAM chez M^R VIDAL
est contre le projet de l'ONAP pour la
raison suivante :

M^R FILHOL recherche le calme tout
simplement.

P. Iur.

oreille

Observation de M^E CARPENTIER Jean-François
et M^E CATHALA Marie-Françoise, habitant
parcelle 47, au hameau de FOURAM.

Ils sont contre le projet de la zone A1c.
Pour eux, il aurait été plus logique de
permettre les constructions plus en
continuité avec le hameau à partir du
chemin d'exploitation n°1. sur les
parcelles 184, 181, 191 et 193, et non
pas devant leur parcelle 47.

P. Iur.